



**INVITATION**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S**

**6 AVRIL 2019**

**Sierre**

Hôtel de Ville

Rue du Bourg 14, 3960 Sierre

Début : 10h45

## INFORMATIONS PRATIQUES

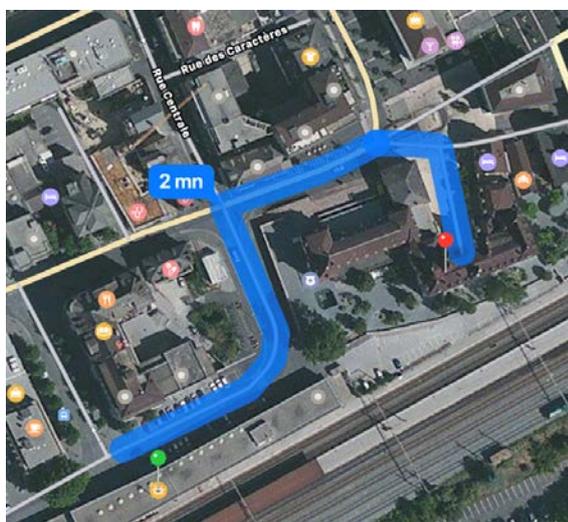
### QUAND ET OÙ

Samedi 6 avril 2019

De 10h45 à 15h env., suivie d'un apéritif

[Rue du Bourg 14, 3960 Sierre](#)

### PLAN



#### Correspondances ferroviaires pour Sierre :

<b>Genève</b>	Dép. 8h30 (voie 6), arr. 10h34
<b>Lausanne</b>	Dép. 9h17 (voie 3), arr. 10h34
<b>Zurich</b>	Dép. 8h02 (voie 31), arr. 10h23
<b>Berne</b>	Dép. 9h06 (voie 6), arr. 10h23
<b>Bâle</b>	Dép. 7h59 (voie 6), arr. 10h23
<b>Bellinzona</b>	Dép. 6h13 (voie 1), arr. 10h23

L'Hôtel de Ville est à 2 minutes à pied de la gare.

### CONTACT

Regula Tschanz, secrétaire générale des VERTS suisses, 079 379 16 53

### REPAS / APÉRITIF

Des bons pour le repas de midi pourront être achetés sur place. Un apéritif offert par le Conseil Municipal sera servi à l'issue de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- 10h45 **Accueil et informations sur le programme**  
Présidence du jour : Aurelian Mascitti (député vert au Grand Conseil VS)
- 10h50 **Message de bienvenue**  
Pierre Berthod (président de la Ville)
- 10h55 **Message de bienvenue**  
Jean-Pascal Fournier (président des VERTS valaisans)
- 11h00 **Discours présidentiel**  
Regula Rytz (présidente des VERTS suisses, conseillère nationale BE)
- 11h15 **Victoires vertes**  
Martin Neukom (conseiller d'Etat, ZH)  
Korintha Bärtsch (candidate au Conseil d'Etat, LU)
- 11h30 **#ElectionsClimat2019 : c'est parti !**  
Balthasar Glättli (co-directeur de campagne, chef du groupe parlementaire, conseiller national ZH)
- 11h45 **Résolution : les VERTS sont aux côtés des grévistes du climat**  
Adèle Thorens (conseillère nationale VD)  
Maja Haus (co-présidente des Jeunes Vert-e-s suisses)
- 12h15 **Les pirouettes de la politique climatique**  
Carole Epiney (comédienne)
- 12h20 **Pause de midi**
- 13h30 **Les pirouettes de la politique climatique**  
Carole Epiney (comédienne)

## DOCUMENTS

[Proposition de la Direction](#)

13h35 **Votations du 19 mai 2019**

- **Modification de la directive de l'UE sur les armes**  
(Développement de l'acquis de Schengen)  
Balthasar Glättli (chef du groupe parlementaire, conseiller national ZH)
- **Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)**  
Regula Rytz (présidente des VERTS suisses, conseillère nationale BE) et Lisa Mazzone (vice-présidente des VERTS suisses, conseillère nationale GE)

[Proposition de la Direction](#)

[Proposition de la Direction](#)

14h15 **Initiative « Cannabis : la régulation fonctionne »**  
Maya Graf (conseillère nationale BL)  
Kevin Morisod (co-président des Jeunes Vert-e-s suisses)

[Proposition de la Direction](#)

14h30 **Partie statutaire**

- Procès-verbal de l'AD du 12 janvier 2019 à Emmenbrücke
- Comptes 2018 (Maria Iannino, trésorière)

Annexe : Procès-verbal

Annexe : Comptes 2018, Bilan, Rapport de révision

14h40 **Divers**

14h45 **Les pirouettes de la politique climatique**  
Carole Epiney (comédienne)

14h50 **Apéritif et manifestation nationale pour le climat**

## RÉSOLUTION

++++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++++

### **Les VERTS sont aux côtés des grévistes du climat**

Semaine après semaine, partout dans le monde, des voix se font entendre pour demander plus de protection du climat. En Suisse aussi, des dizaines de milliers de jeunes font pression sur le monde politique. Les VERTS s'associent à ce mouvement et soutiennent ses revendications, au Parlement comme dans la rue. Elles correspondent à nos valeurs et font partie du programme des VERTS depuis leur création.

Les changements climatiques liés aux activités humaines touchent désormais notre vie quotidienne. Les températures mondiales ont augmenté de 1 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Et depuis les débuts de l'industrialisation, la concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm. Afin d'éviter un réchauffement global incontrôlable et dont nous ne pourrions plus gérer les conséquences, il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible. Et massivement.

Un réchauffement de la planète de 1,5 °C aurait déjà, entre autres, pour conséquence d'élever le niveau des mers, rendant inhabitables de larges zones côtières, ou la destruction de nombreuses cultures en raison de la sécheresse. La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugié-e-s climatiques dépassera les 140 millions de personnes. En Suisse aussi, le changement climatique est palpable et ses conséquences ne se limitent pas à l'agriculture et au tourisme hivernal. Beaucoup de personnes, en particulier les plus âgées, sont durement touchées par les pics de chaleur. La crise climatique engendre enfin des problèmes globaux et profonds en matière de santé économique, ainsi que de maintien de la sécurité et de la paix.

### **Renforcer la protection et la justice climatiques**

La solution à ces problèmes est notre affaire à toutes et à tous. Elle ne peut cependant pas reposer uniquement sur la responsabilité individuelle de chacun-e. Nous sommes concerné-e-s en tant que citoyen-ne-s et pas seulement comme consommatrices et consommateurs. Car c'est la politique qui doit créer les conditions-cadres nécessaires à une évolution de l'économie qui doit placer la protection et la justice climatiques en son cœur. L'Etat doit promouvoir les solutions techniques et les nouvelles pratiques écologiques (par ex. partager plutôt que posséder, réparer plutôt que jeter) pour les rendre accessibles et utilisables par les particuliers et les entreprises. Cela exige des mesures efficaces aux plans communal, cantonal, national et international pour réaliser le tournant climatique et ainsi préserver les écosystèmes vitaux. Les plans et mesures actuels sont largement insuffisants.

## **Les VERTS soutiennent les revendications du mouvement de la grève du climat :**

- La Suisse doit déclarer l'urgence climatique au niveau national<sup>1</sup> et reconnaître la catastrophe climatique comme une crise à traiter en priorité absolue. Des mesures à la hauteur de ce défi doivent être prises.
- La Suisse doit viser l'objectif ambitieux de réduire, en Suisse, ses émissions nettes de gaz à effet de serre à 0 d'ici 2030. Pour ce faire, les émissions doivent être principalement réduites à l'intérieur du pays et une partie du CO<sub>2</sub> déjà émis extrait de l'atmosphère, en particulier par la végétalisation et des sols riches en humus (puits de carbone). Les mesures prises à l'étranger doivent contribuer aux Objectifs du développement de l'ONU (*Sustainable Development Goals*), améliorer les conditions de vie des populations locales et respecter le principe d'additionnalité<sup>2</sup>. Pour les produits importés, les émissions de l'entier de la chaîne de production de valeur doivent être prises en compte et réduites, diminuant ainsi directement à l'étranger les « émissions grises » engendrées.
- Au lieu du changement climatique, c'est un changement de nos modèles économiques qui doit avoir lieu. L'économie linéaire actuelle doit être convertie en économie circulaire, qui réduit la consommation d'énergie et de matières premières et évite les déchets et les pollutions. Cette transformation accroîtra la qualité de vie et l'innovation, garantira des emplois locaux et doit être rendue accessible à toutes les classes de revenu.
- La Suisse doit s'engager pour plus de justice climatique. Le changement climatique menace l'existence des plus pauvres de ce monde, alors même qu'ils y ont le moins contribué. La Suisse doit assumer sa part dans le financement des mesures d'adaptation au changement climatique dans les pays concernés, ainsi que la compensation des moyens de subsistance détruits par le changement climatique, en vertu du principe du pollueur-payeur.

La politique climatique doit être synonyme de préservation des ressources naturelles et de justice globale. C'est le cœur-même de la politique verte et ce pour quoi s'engagent les VERTS depuis leur création, il y a plus de 30 ans. Cette politique doit être renforcée à tous les niveaux. Et en octobre auront lieu les #ElectionsClimat2019.

---

<sup>1</sup> Le concept de « Climate Emergency », resp. d'« urgence climatique », doivent être compris comme le placement de la protection du climat comme une priorité absolue, mais en aucun cas constituer les bases légales à la mise en œuvre de mesures d'urgence anti-démocratiques et contraires à l'Etat de droit.

<sup>2</sup> L'additionnalité signifie que les mesures ou les projets concernés entraînent une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre qui, sans cela, ne se serait pas produite.

## VOTATIONS DU 19 MAI 2019

### Recommandations en bref

La direction et le groupe parlementaire font à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s du 6 avril les recommandations suivantes :

<b>loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)</b>	direction: <b>non</b> (unanime) gr. parl.: <b>non</b> (9 non, 3 oui, 1 abstention)
<b>arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)</b>	direction: <b>oui</b> (unanime) gr. parl.: <b>oui</b> (unanime)

### Détail

## LOI FÉDÉRALE RELATIVE À LA RÉFORME FISCALE ET AU FINANCEMENT DE L'AVS (RFFA)

### Objet

Peu après le Non à la Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), le Conseil fédéral a présenté sous le nom de « Projet fiscal 17 (PF17) » un nouveau projet pour réformer l'imposition des entreprises. Le PF17 est pour l'essentiel identique à la RIE III. Afin de le rendre plus acceptable, le Conseil des Etats a décidé d'y ajouter une contrepartie : un coup de pouce financier en faveur de l'AVS. Ce financement supplémentaire provient de la Confédération et d'un relèvement paritaire des cotisations salariales de 0,15% (côté employeur et employé). Ces deux réformes ont été fondue dans une « loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) », juridiquement discutable (unité de matière).

A l'instar de la RIE III, le projet PF17 / RFFA entend remplacer les privilèges fiscaux actuels – dont profitent aujourd'hui de nombreuses multinationales – par de nouvelles échappatoires fiscales. La majeure partie des bénéficiaires des multinationales ne sont ainsi pas imposés, ce qui fait perdre des recettes fiscales et transfère la charge fiscale sur les personnes physiques. Concrètement, il s'agit p.ex. d'instaurer de nouvelles particularités fiscales, telles que la *patent box*, ce qui permettra de réduire fortement l'imposition d'une partie des bénéficiaires provenant de brevets. Afin que les multinationales puissent profiter du taux d'imposition ridiculement bas de la Suisse, les cantons envisagent de baisser considérablement l'imposition des bénéficiaires. Ce dont profiteront non seulement les multinationales, mais toutes les entreprises en Suisse. Les pertes fiscales cantonales et communales sont estimées à plus de 2 milliards de francs.

Le volet AVS prévoit de financer l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs supplémentaires. La part cantonale à l'impôt fédéral direct sera de plus relevée.

### **Recommandation de la direction et vote au Parlement**

- **direction : non** – rejet du projet (unanime)
- **groupe parlementaire** : 9 non, 3 oui, 1 abstention

### **Enjeux pour les VERTS**

Les VERTS, ainsi que des syndicats et d'autres organisations de Suisse romande et alémanique ont lancé un référendum. Les VERTS et les Jeunes Vert-e-s ont largement contribué à ce qu'il aboutisse en récoltant 22'600 signatures. Pour les VERTS, le référendum s'en prend uniquement au volet fiscal, qui reprend pour l'essentiel la RIE III, que la population a clairement rejetée en 2017. A l'époque, 95% des VERTS avaient dit Non à cette « arnaque fiscale » au détriment de la classe moyenne. Justice fiscale et financement social du service public sont des valeurs Vertes.

### **Arguments-clés des VERTS**

#### **1. La RFFA est injuste**

Le projet RFFA est une réforme qui avantage les multinationales et les détentrices et détenteurs de capitaux en leur accordant des privilèges fiscaux. Il attise la compétition fiscale nationale et internationale en réduisant l'imposition des bénéfices. Par conséquent, de nombreux cantons perdront de leur assiette fiscale, ce qui occasionnera inmanquablement des démantèlements dans la santé, la formation, l'environnement ou la sécurité et une plus grande charge fiscale pour la classe moyenne. Des démantèlements qui toucheront avant tout les plus démunis-e-s, les familles monoparentales et les seniors. Enfin, la Suisse, en tant que locomotive de la sous-enchère fiscale internationale, continuera à stimuler la fuite des bénéfices des entreprises, au détriment des pays du Sud.

#### **2. La RFFA menace le service public**

Synonyme de pertes de recettes publiques, le projet RFFA menace d'importantes prestations en faveur de la collectivité. Etant donné que les cantons et communes ne seront pas touchés de la même manière, la RFFA aggrave en outre les inégalités structurelles entre eux. Lorsque l'on affirme que la RFFA va profiter aux cantons car elle relève les impôts des sociétés à régime fiscal privilégié, ce n'est vrai que pour les cantons abritant de telles sociétés (comme Vaud, Zoug, Bâle-Ville). Les autres cantons devront procéder à des coupes drastiques dans le service public en raison de cette compétition fiscale néfaste.

#### **3. La Suisse a besoin d'une réforme raisonnable**

Il ne fait aucun doute que la Suisse doit réformer son imposition des entreprises et abolir ces privilèges fiscaux accordés aux sociétés à statut particulier, internationalement critiqués. Cependant, la nouvelle solution n'est pas convaincante. La Suisse doit enfin, de concert avec la communauté internationale et l'UE, juguler la concurrence fiscale, au lieu de baisser davantage l'imposition des bénéfices des entreprises. Les VERTS militent pour une imposition juste, au niveau international, selon la capacité économique et le lieu où la prestation a été fournie. Par contre, ils ne contestent pas le financement supplémentaire de l'AVS, qu'ils soutiennent indépendamment de la réforme fiscale. Aucune raison matérielle ne plaide pour relier réforme fiscale et financement de l'AVS.

### Pour en savoir plus

- loi fédérale : [français, italiano, deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national, Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français, italiano, deutsch](#)

## DIRECTIVE DE L'UE SUR LES ARMES

### Objet

- Cette révision de la directive européenne sur les armes a été négociée suite à la vague d'attentats de nature terroriste qui ont frappé l'Europe ces dernières années, notamment à Paris en novembre 2015. Elle a pour but de rendre l'accès aux armes semi-automatiques plus difficile et d'améliorer l'échange d'informations entre les Etats. La Suisse, comme Etat associé à l'accord de Schengen, doit reprendre ces nouvelles dispositions qui comprennent des exceptions spécialement pour la Suisse – en cas de refus, la Suisse devrait sortir des accords de Schengen-Dublin.
- La loi sur les armes doit donc être révisée : les armes semi-automatiques changent de catégorie. D'armes « soumises à autorisation », elles deviennent « interdites ». Mais concrètement, cette directive ne changera pas grand-chose pour la Suisse qui, en sa qualité de membre de Schengen, a négocié toute une série d'exceptions qui affaiblissent fortement la portée de ces nouvelles dispositions. Le Conseil fédéral a pu éviter l'interdiction totale des armes semi-automatiques : les armes d'ordonnance ne sont absolument pas concernées par cette révision et la « tradition suisse » du tir préservée (les tireurs réguliers ou membres d'une société de tir pourront continuer à acquérir des armes semi-automatiques). Ce projet est avant tout cosmétique : sans registre national des armes, ni tests médicaux ou psychologiques imposés aux acquéreurs.
- Un référendum, lancé par Pro Tell avec le soutien de l'UDC, a abouti avec plus de 125'000 signatures récoltées. La campagne en faveur de la loi est une campagne prioritaire d'Economiesuisse, qui portera les arguments économiques en cas de sortie de Schengen.

### Recommandation de la direction et vote au Parlement

- **direction : oui** – acceptation de l'objet (unanime)
- **groupe parlementaire : oui** – acceptation de l'objet (unanime)

## **Enjeux pour les Verts**

- Pour que la population puisse vivre en toute sécurité, les VERTS exigent depuis leurs débuts le bannissement des armes de la sphère privée. Ils avaient donc naturellement soutenu l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes », rejetée par la population en 2011, qui proposait d'introduire une réglementation plus sévère pour limiter l'accès aux armes.
- Les VERTS soutiennent, sans grand enthousiasme, cette révision-ci de la loi sur les armes faite de mesurette. Cette loi n'est pas l'expression d'une volonté d'améliorer la sécurité en réduisant l'accès aux armes, mais uniquement la reprise la plus minimale d'une loi européenne déjà insuffisante. La loi sur les armes reste à leurs yeux trop permissive. Ils auraient souhaité que le Conseil fédéral profite de l'occasion pour davantage limiter la circulation des armes, notamment les armes militaires d'ordonnance (qui ne sont pas concernées par cette révision). Ils auraient également souhaité la création d'un registre centralisé qui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble sur les armes et sur ceux qui les possèdent, de faciliter le travail de la police, de lutter contre les violences domestiques et de mieux prévenir les suicides.

## **Arguments-clés des VERTS**

### **1 Une meilleure traçabilité des armes à feu**

Afin d'améliorer la traçabilité des armes, les armuriers devront communiquer rapidement les transactions réalisées, les détenteurs actuels d'armes semi-automatiques s'annoncer auprès de leur canton et tous les éléments d'une arme à feu seront désormais marqués lors de la fabrication. Finalement, l'échange d'informations entre les États Schengen sera facilité (par ex. sur les refus d'accorder un permis de port d'armes à un individu).

Ces nouveautés, même modestes, contribueront à davantage de sécurité et de prévention.

### **2 Plus de sécurité pour la population**

La Suisse détient la triste 3<sup>e</sup> place du podium mondial du nombre d'armes à feu par habitant monde (entre 2,5 et 3 millions d'armes à feu seraient en circulation en Suisse) – ce qui a des conséquences dramatiques dans le cadre des violences conjugales ou sur le nombre de suicides par arme à feu. En effet, l'arme à feu est l'instrument qui laisse le moins de chance de survie à la victime.

Ainsi, restreindre et mieux contrôler, même modestement, la détention d'armes à feu par les civils permettrait d'assurer une meilleure sécurité pour la population. Ce projet fait un premier pas en limitant la détention des armes semi-automatiques aux tireurs réguliers ou membres d'une société de tir, c'est symboliquement important.

### **3 Les VERTS continueront à s'engager pour une réglementation plus stricte de la circulation des armes**

Les VERTS se sont engagés, lors des débats au Parlement, pour mieux tracer et surtout diminuer le nombre d'armes en circulation – malheureusement sans succès. Ils continueront ce combat lors de la prochaine législature.

### **Pour en savoir plus**

- arrêté fédéral : [français, italiano, deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national, Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français, italiano, deutsch](#)

# INITIATIVE « CANNABIS : LA RÉGULATION FONCTIONNE »

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

## PROPOSITION

L'assemblée des délégué-e-s soutient l'initiative populaire fédérale « Cannabis : la régulation fonctionne » (titre provisoire) lancée par une association « Cannabis Consensus Suisse » regroupant des représentant-e-s de la société civile (associations actives dans la prévention des addictions, associations de consommateurs et de commerçants) et des représentant-e-s des partis politiques de tous bords. L'initiative devrait être lancée d'ici l'été.

## L'INITIATIVE

L'initiative propose de rajouter un article 105a<sup>3</sup> à la Constitution fédérale pour réguler la culture, le commerce et la consommation de plant de cannabis. En résumé, cette initiative a 2 piliers : protéger la population (protection des mineurs, informer les consommateurs, mesures de prévention) et réguler le marché (contrôler la production, taxer).

Cette initiative fédérale reprend les éléments-clé de l'initiative parlementaire déposée par le groupe des VERTS à l'Assemblée fédérale en mai 2017 (17.440), malheureusement rejetée par une majorité du Conseil national.

## ARGUMENTS-CLÉS VERTS

### 1 Echec de la politique prohibitionniste

Contrairement à l'alcool et au tabac, le chanvre en Suisse ne peut être ni cultivé, ni commercialisé, ni consommé. Pourtant 31% de la population a au moins une fois dans sa vie consommé du chanvre et 300'000 personnes sont des consommateurs réguliers. Cette politique prohibitionniste a pour conséquence de miner toute politique de prévention et de protection de la jeunesse, de faire fructifier le marché noir et de ne permettre aucun contrôle sur la qualité de la marchandise. Cette politique a aussi un coût non négligeable, en termes de poursuite pénale et de perte fiscale.

### 2 Réguler plutôt qu'interdire : pour protéger la population, contrôler le marché

A la fin du 19e siècle, le « fléau de l'alcool » n'a pas été géré en interdisant mais avec une loi spécifique, accompagnée de campagnes de prévention. Cette nouvelle disposition constitutionnelle pourrait permettre à son tour de mieux protéger la population et de contrôler le marché :

- Interdiction de vente aux mineurs (sauf sur prescription médicale)
- Financement de mesures de prévention (notamment à l'attention des mineurs) grâce au prélèvement d'une taxe
- Information pour les consommateurs-trices : étiquetage des produits en fonction de leur niveau de dangerosité, indication du pays de provenance, de la composition, du taux de THC, etc.
- Instauration de normes de production et d'une traçabilité des produits mis en vente

---

<sup>3</sup> Art. 105 Cst. Alcool ; Art. 106 Cst. Jeux d'argent

- Réguler permet aussi d'avoir un accès facilité à des médicaments à base de cannabis et soutient la recherche médicale

### **3 Une initiative largement soutenue et dans l'air du temps**

De plus en plus d'Etats (récemment : Canada, Pays-Bas, divers Etats étasuniens) ont décidé de décriminaliser les produits du chanvre et de mettre sur pied une régulation claire – avec succès !

En Suisse, le marché du chanvre CBD est en plein boom. Et d'après des sondages récents, une majorité de la population souhaite une légalisation du chanvre. Finalement, plusieurs villes devraient pouvoir prochainement se lancer dans des projets-pilote de vente légale – sous certaines conditions – de cannabis (modification légale en cours de traitement au Parlement). Les bonnes pratiques acquises dans le cadre de ces projets-pilote pourraient accompagner l'éventuelle mise en œuvre de cette initiative populaire fédérale.

#### **TEXTE DE L'INITIATIVE (projet)**

La Constitution fédérale est modifiée comme suit (traduction interne) :

##### **Art. 105a Cannabis (nouveau)**

1. La Confédération légifère sur la culture, la production, le commerce et l'importation de plants de cannabis, ainsi que sur les substances et préparations dérivées, utilisées à des fins médicales et non-médicales.
2. La vente de substances et de préparations ayant des effets de type cannabique est interdite aux mineurs, sauf en cas d'indication médicale.
3. Lors de la mise en œuvre des dispositions législatives, la Confédération et les cantons tiennent compte de la protection de la jeunesse, de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité.

##### **Art. 131 Impôts à la consommation spéciaux**

###### **Al. 1, let. f (nouveau)**

1. La Confédération peut percevoir un impôt à la consommation spécial sur les marchandises suivantes :
  - f. substances et préparations ayant des effets de type cannabique, utilisées à des fins non médicales.

###### **Al. 3 (complément)**

3. Un dixième du produit net de l'impôt sur les boissons distillées et sur le cannabis est versé aux cantons. Ils utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.